

Vandoeuvres, le 19.12.2007



Monsieur,

Le Conseil d'éthique, dans sa séance du 14 décembre, a pris connaissance de votre requête concernant la modification de la Lex Bonny et des documents que vous avez mentionnés.

Les moyens dont dispose le Conseil d'éthique sont limités. De ce fait, il ne nous est pas possible de travailler à la manière de la Commission des Cartels, en ouvrant une enquête préalable de notre propre chef. Conformément à nos procédures, je vous demande donc de nous faire parvenir un factsheet qui contienne l'essentiel des reproches que vous adressez au SECO, qui a mandaté le Crédit Suisse pour établir le document sur lequel il a basé sa révision de l'Ordonnance.

Le Conseil d'éthique s'est montré sensible à votre analyse et partage votre sentiment à l'égard de cette procédure d'outsourcing. Il critique également le manque de transparence du document du CS publié sur internet.

Cela dit, le manque de transparence actuel doit être confirmé par les auteurs de ce document, qui sont nommés dans le préambule. Je vous prie donc de les saisir de vos questions et d'indiquer dans le factsheet susmentionné si vous rencontrez des difficultés dans l'obtention des éclaircissements que vous leur demandez.

J'ai vu dans la presse que l'autorité politique du Canton de Fribourg s'est maintenant saisi de ce dossier, ce que je salue personnellement, car le problème est avant tout d'ordre politique et doit être réglé dans le cadre des procédures de consultation entre cantons et Confédération.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Peter Tschopp